



## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/1749 de la Commission du 24 juin 2024, renouvelant l'approbation de la substance active metconazole conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **HAKKAMA***

*de la société*

*ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED*

*numéro de dossier*

*n°2025-2282*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit HAKKAMA dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active metconazole,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est arrivée à échéance le 31 août 2025**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	HAKKAMA
<b>Type de produit</b>	Générique
<b>Titulaire</b>	ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED Hamilton House Mabledon Place LONDRES WC1H 9BB Royaume-Uni
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	60 g/L - métconazole
<b>Numéro d'intrant</b>	972-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2230560
<b>Fonctions</b>	Fongicide et régulateur de croissance
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'AMM	31/08/2025
Date limite pour la vente et la distribution	28/02/2026
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2027

A Maisons-Alfort, le 22/09/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)